

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 344/03

AMR 28/014/2003 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITIONS » PRÉSUMÉES

ÉQUATEUR

Jhonny Elías Gómez Balda (h)
César Augusto Mata Valenzuela (h)

Londres, le 24 novembre 2003

Amnesty International est préoccupée par la sécurité de Jhonny Elías Gómez Balda et de César Augusto Mata Valenzuela, qui auraient été arrêtés par des policiers le 19 novembre dans la ville de Guayaquil, province de Guayas. Leurs proches ne les ont pas revus depuis cette date et on ignore où ils se trouvent.

María Dolores Guerra Tabara, l'épouse de Jhonny Elías Gómez Balda, a indiqué avoir reçu un appel téléphonique de son mari, et Iván Stalin Mata Valenzuela aurait été contacté par son frère, César Augusto Mata Valenzuela ; les deux hommes ont téléphoné depuis le siège de la police judiciaire (*Cuartel de la Policía Judicial*) à Guayaquil. Jhonny Elías Gómez Balda aurait déclaré à son épouse : « *Je suis dans la cour de la police judiciaire, dans une voiture rouge, viens tout au fond de la cour, ils vont me tuer* ». Quant à César Augusto Mata Valenzuela, il aurait dit à son frère : « *Je suis détenu à la police judiciaire, tout au bout de la cour, viens faire du tapage, ils vont me tuer* ».

Les proches de Jhonny Elías Gómez Balda et de César Augusto Mata Valenzuela ont cherché à obtenir de l'aide auprès des services du médiateur local. Le responsable de la police judiciaire de la province de Guayas aurait affirmé à un juriste des services du médiateur qu'il n'existait aucune trace écrite du placement en détention de ces deux hommes au siège de la police judiciaire.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces dernières années, Amnesty International a recensé un très grand nombre de violations des droits humains imputables à des policiers en Équateur. La plupart du temps, il s'agissait de détenus qui ont été victimes d'actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements, voire qui sont morts en détention ou qui ont « disparu ».

Récemment, une délégation d'Amnesty International s'est rendue en Équateur pour présenter au gouvernement, aux médias et à des membres de la société civile de ce pays son rapport intitulé *Ecuador: With no independent and impartial justice there can be no rule of law* (AMR 28/010/2003, octobre 2003). Les délégués de l'organisation ont rencontré, entre autres, le chef de la police nationale, qui a soutenu que les forces de police n'étaient responsables d'aucune violation des droits humains et que les affaires de « disparitions », d'exécutions extrajudiciaires et de torture appartenaient au passé. Toutefois, depuis cet entretien du 30 octobre 2003, soit il y a moins d'un mois, Amnesty International a lancé une *Action urgente* faisant état de graves violations des droits de la personne imputables, semble-t-il, à des policiers (veuillez vous reporter à l'AU 316/03, AMR 28/012/2003 du 3 novembre 2003).

Lors de cette mission, les délégués d'Amnesty International se sont entretenus avec des représentants des autorités équatoriennes, notamment des membres de la *Corte Nacional de Justicia Policial* (juridiction de dernière instance) et des représentants du président et du ministre de l'Intérieur, ainsi qu'avec des députés. Ils se sont dits vivement préoccupés par le manque manifeste de volonté politique pour mettre un terme aux brutalités policières qui ont cours dans ce pays. Les policiers soupçonnés de tels agissements sont généralement jugés par des *Cortes Policiales* (instances chargées de juger les policiers et qui sont exclusivement composées de membres de la police) et font à ce titre rarement l'objet de sanctions. En outre, les victimes, leurs proches et les témoins sont fréquemment la cible de menaces de mort destinées à les faire revenir sur leurs déclarations.

La délégation s'est réjouie de ce que ces représentants des autorités abondent dans son sens : si l'on souhaite mettre un terme à l'impunité qui prévaut dans la plupart des cas de violations des droits humains imputables à des membres des forces de sécurité, il faut que les enquêtes et les poursuites soient menées par des instances civiles. Seuls les responsables de la police nationale, notamment le commandant en chef, ont exprimé leur désaccord.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Jhonny Elías Gómez Balda et de César Augusto Mata Valenzuela, qui auraient été arrêtés par des policiers le 19 novembre 2003 dans la ville de Guayaquil (province de Guayas) ;

– demandez aux autorités de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour déterminer ce qu'il est advenu de ces deux hommes ;

– si Jhonny Elías Gómez Balda et César Augusto Mata Valenzuela sont en garde à vue, demandez instamment qu'ils soient libérés immédiatement et sans condition, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi ;

– appelez les autorités à permettre sans délai à ces deux hommes de recevoir la visite de leurs proches, de s'entretenir avec des avocats et de bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé ;

– demandez instamment que Jhonny Elías Gómez Balda et César Augusto Mata Valenzuela soient traités avec humanité s'ils sont en garde à vue, et qu'ils ne soient pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur et de la Police :

Dr. Felipe Mantilla Huerta
Ministro de Gobierno, Policía, Justicia, Cultos y
Municipalidades
Ministerio de Gobierno y Policía
Benalcázar y Espejo
Quito, Équateur
Fax : +593 2 258 0067
Télégrammes : Ministerio de Gobierno, Quito, Équateur
Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

Procureure générale :

Dra. Mariana Yépez de Velasco
Ministra Fiscal General del Estado
Fiscalía General del Estado
Av. Eloy Alfaro N 32-240 y República
Quito, Équateur
Télégrammes : Ministra Fiscal General del Estado, Quito,
Équateur
Fax : +593 2 255 9447 (si un correspondant décroche,
veuillez dire : « *tono de fax, por favor* »)
Formule d'appel : *Sra. Ministra Fiscal General*, / Madame la
Procureure générale,

Chef de la police nationale :

Lcdo. Jorge Poveda Zúñiga
Comandante General de la Policía Nacional
Ramírez Dávalos 612 y Av. 10 de Agosto
Quito, Équateur
Télégrammes : Comandante General de la Policía Nacional, Quito, Équateur
Fax : +593 2 250 6066
Formule d'appel : *Sr. Comandante General*, / Monsieur,

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Comité Permanente por la Defensa de los Derechos Humanos (CPDH)
Quisquis 1207 y Esmeraldas
4° Piso, Oficina 403
Guayaquil, Équateur
Courriels : cdhgve@telconet.net

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Équateur dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 5 JANVIER 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*